BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 616

33 – GIRONDE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Ventes et cessions

978 655 868 RCS Bordeaux.
MERIGNAC54.
Forme : Société par actions simplifiée.
Sigle : MRC54.
Capital : 15000.00 EUR.
Adresse : 365, Avenue d'Ares, 33000 Bordeaux.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte signé électroniquement le 09/10/2026, La société BORDEAUX13, société par actions simplifiée au capital de 15 000 €, dont le siège social est 3 rue Lafayette - 33000 BORDEAUX, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 950 884 700, et la société MERIGNAC54, société par actions simplifiée au capital de 15 000 €, dont le siège social 365 AVENUE d'Ares - 33000 BORDEAUX, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 978 655 868, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société BORDEAUX13 par la société MERIGNAC54. La société BORDEAUX13 ferait apport à la société MERIGNAC54 de la totalité de son actif, soit 401 846.45 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 753 642.17 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à -351 795.72 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société LIGUE MEDICALE LASER, Société par actions simplifiée au capital de 50 000 €, dont le siège social est situé 16 rue de Malzéville 54130 DOMMARTEMONT, immatriculée au RCS de NANCY sous le numéro 947 742 292, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange ni aucune prime de fusion n'ont été déterminés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société BORDEAUX13 depuis le 1er janvier 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société MERIGNAC54. La société BORDEAUX13 sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-11 du Code de commerce suite à la publicité prescrite par l'article L. 236-6, alinéa 2 du Code de commerce. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé pour être annexé au registre du commerce et des sociétés : - au RCS de BORDEAUX pour la société BORDEAUX13 en date du 12/10/2026 - au RCS de BORDEAUX pour la société MERIGNAC54 en date du 12/10/2026. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux

articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent..

